

# Influenza aviaire

## RECOMMANDATIONS

**Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux marins**



*Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques. Il représente donc un risque pour l'élevage avicole.*

**Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages y compris les plumes et les déjections**

- ne pas ramasser ou toucher des oiseaux sauvages malades ou morts
- évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- n'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques

A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez les ensuite avec une solution javélisée.

**Si vous trouvez un oiseau mort, ne le touchez pas et ne le déplacez pas.**

**Signalez tout oiseau trouvé mort à la mairie de la commune de découverte ou à l'office français de la biodiversité (OFB) au 02 98 82 69 24**



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*